





Bassins, le 20 janvier 2013.

Préavis n° 01/13

<u>Préavis municipal relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 65'000 CHF pour la prolongation du trottoir à la rue de la Croix – RC34-C-S</u>

Préambule

La Municipalité de Bassins s'est engagée dans une politique favorisant la mobilité durable (respectueuse des riverains, des usagers tant piétons qu'automobilistes et de l'environnement) sur les routes du centre du village en proposant et obtenant la légalisation des zones 30km/h sur la quasi totalité du réseau de route communale (2008).

La limitation générale de vitesse est de 50km/h sur les routes cantonales en traversée de localité.

Suite à l'aménagement du carrefour de la Croix (printemps 2011) sis à l'intersection de la RC 32d, de la RC 34d et la Rue du Battoir, la municipalité désire prolonger le trottoir amorcé dans le cadre de cet aménagement jusqu'au carrefour Rue de la Croix, Route de l'Ancienne Scierie et Rue de Raulan; soit sur environ 140m.









Objectifs

Le projet d'aménagement a pour buts :

- Définition d'un réseau piétonnier logique, cohérent et connecter aux aménagements ou marquages déjà réalisés,
- Sécurisation des cheminements piétons et tout particulièrement sur cet axe qui permet l'interconnexion de deux points forts de la commune, le pôle de l'administration communale et le pôle scolaire Jean de la Fontaine et son complexe sportif
- Abaissement de la vitesse de franchissement sur ce tronçon.

Contraintes

- Connexion aux aménagements existant





- Maintien du régime de priorité à l'intersection Rte de l'Ancienne Scierie / Rue de Raulan (STOP),
- Anticiper si possible les nouvelles sorties riveraines potentielles (zone En Coudray, au sud du périmètre),
- Pas de modifications des sens de circulation,
- Réalisation entièrement comprise sur le Domaine public,
- Adapter les largeurs de chaussées à min. 5.50m pour un meilleur effet modérateur, mais sans contrainte supplémentaire pour les poids lourds et bus (ligne CarPostal).







Trafic existant

Le trafic journalier moyen de la RC34d, de et vers Le Vaud est de 1'850 véhicules, 90 poids lourds et 30 deux-roues légers (TJM 2010).

Pour rappel les TJM 2005 et 2010 (source SR-VD) montrent une stagnation du trafic sur cette période et même une diminution pour le trafic lourd et les deux-roues; ceci faisant suite à une augmentation de l'ordre de 20% entre 2000 et 2005.

Propositions d'aménagements

· Construction:

Création d'un trottoir de près de 140m de long en bas-côté de la chaussée Lac (partiellement sur chaussée existante).

Profil type: dH = +14cm, bordure, 1.5m de largeur utile, pente transversale de min. 2%, surface bitumée et raccord avec le terrain naturel

Hormis au droit des sorties riveraines existantes (ligne de pavé pour marquer la continuité de l'espace piéton), le trottoir est surélevé grâce à l'utilisation de bordure type Etat de VD (sécurité).

Cet aménagement permet de connecter les cheminements et espaces piétonniers déjà réalisés à proximité de l'administration communale (auberge, UAPE, administration), et au Nord vers le complexe scolaire et sportif (piscine et terrains de jeux). Il viendra remplacer un marquage existant d'une bande piétonne.

· Modération :

Afin de compléter l'effet modérateur sur le tronçon, il est prévu de réaliser un resserrement de la chaussée à l'angle de la parcelle 752 du même type que celui réalisé précédemment au droit des parcelles n° 31 et 32 (5.5m de gabarit de chaussée).

L'effet visuel recherché, complétera le dispositif développé au fil des ans et des réalisations avec dans le sens Le Vaud - Bassins, le franchissement d'un premier seuil avant le parking de la piscine, puis d'un 2e avant l'intersection avec la Rte de l'Ancienne Scierie, deux rétrécissements de chaussées (effet visuel provoqué par les bordures type Etat VD) et finalement la modification du carrefour et devrait ainsi garantir des vitesses de franchissement conformes.

· Autres éléments :

- Il n'est pas prévu d'intervention sur parcelle privée.
- La gestion des eaux de surfaces n'est pas modifiée. Nous ne modifions pas le profil en long de la route.
- Il n'y a pas de nouveaux points lumineux.







Financement

Ces travaux seront financés en inscrivant une ligne budgétaire dès 2014. Un emprunt sera contracté. Un amortissement est calculé sur 20 ans, pour un montant de 3'250 CHF, un intérêt de 4% (2600 CHF la première année) sera porté dans le budget 2014.

Le service des routes prendra cette charge financière et sera englobée dans une nouvelle rubrique budgétaire pour 2014, sous amortissement des routes.

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins

vu le préavis municipal n° 01/13 du 20 janvier 2013,

ouï les conclusions des rapports des commissions des Finances et de la Sécurité routière,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la municipalité un crédit extrabudgétaire de 65'000 CHF pour la prolongation du trottoir à la rue de la Croix – RC34-C-S, selon le mode de financement présenté

d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un organe bancaire, aux meilleures conditions, la somme de 65'000 CHF

Au nom de la Municipalité de Bassins

e Syndic: la Secrétaire :

D. Lohri M. Noirot

Annexe: plan d'exécution